

LE KROLL



J'Y VOIS CLAIR

L'épidémie de grippe est-elle à nos portes ?



LËTITIA THEUVIS

La première épidémie de grippe de cet hiver vient d'être déclarée en Ile-de-France. Elle pourrait arriver chez nous au début de l'année prochaine. Il est encore temps de se vacciner, mais le vaccin proposé est-il adéquat ?

**La saison de la grippe a-t-elle démarré ?** La saison grippale européenne a bel et bien débuté, et la région parisienne est la première à déclarer une épidémie. Combien de temps mettra-t-elle à gagner notre pays ? « Cela n'est pas facile à prévoir. Néanmoins, chaque hiver, avant la grippe, on assiste à un pic d'infections respiratoires dues au virus respiratoire syncytial (RSV). Vu qu'on est en plein dedans, il est possible que d'ici deux ou trois semaines, la grippe soit chez nous, explique la docteur Marie-Luce Delforge, virologue à l'hôpital Erasme. En général, la transmission commence par les enfants. Comme les écoles vont fermer à Noël, il est possible que l'étendue de l'épidémie soit ralentie dans un premier temps, avant de s'amplifier après les vacances. »

**Est-il encore temps de se vacciner ?** Comme il n'y a pas encore d'alerte à la grippe en Belgique, les virologues interrogés conseillent à l'unisson de vacciner les personnes à risques (aînés, malades atteints de maladie chronique comme l'asthme) et celles qui évoluent dans leur entourage.

**Le vaccin est-il efficace ?** La question n'est pas anodine. En effet, l'an dernier, le vaccin proposé aurait brillé par son peu d'efficacité, ne protégeant que... 20 à 30 % des personnes vaccinées. C'est ce qu'a révélé, le 6 novembre dernier, une étude publiée dans la revue *Pnas*. Pour expliquer cette protection réduite, les auteurs pointent une mutation de la souche H<sub>3</sub>N<sub>2</sub>. Cette dernière a dominé l'épidémie de 2016 mais était absente du cocktail vaccinal concocté par les fabricants sur la base des recommandations annuelles édictées par un

panel d'experts de l'OMS. Et cet hiver, les vaccins tri- et quadrivalents sont tout autant dénués de cette mutation particulière de la couche H<sub>3</sub>N<sub>2</sub> que l'an dernier. Cela fait craindre au Pr Scott Hensley (Université de Pennsylvanie), auteur de l'étude, un hiver 2017-2018 « difficile, s'il est de nouveau dominé par le virus H<sub>3</sub>N<sub>2</sub> ». Cela n'empêche qu'il recommande la vaccination. **De quoi protège-t-il cette année ?** Cette année, le classique vaccin trivalent protège contre deux souches A (H<sub>3</sub>N<sub>2</sub> identique à l'an dernier, mais aussi un nouveau sous-type de H<sub>3</sub>N<sub>2</sub>) et contre une souche B inconnue. « A priori, les souches A circulent davantage, explique la Dr Sylvie Goletti, virologue à l'hôpital Saint-Luc. Quand une souche B circule aussi, on a plus de chance d'être protégé avec le vaccin tétravalent (qui protège contre une souche B supplémentaire, NDLR). »

**Il est encore temps de vacciner les personnes à risques et celles qui évoluent dans leur entourage**

**Concrètement, sur le terrain sanitaire belge, observe-t-on une pertinence du vaccin ?**

« Sur la base des cas sporadiques de grippe déjà diagnostiqués, précise la Dr Marie-Luce Delforge, le vaccin est adéquat. Mais on a peu encore trop peu de cas actuellement pour en être certain. » Il faudra attendre la fin de l'épidémie de grippe pour se prononcer fermement sur la qualité du vaccin inoculé en début d'hiver.



L'an dernier, le vaccin proposé aurait brillé par son peu d'efficacité, ne protégeant que... 20 à 30 % des personnes vaccinées. © PHOTO NEWS.

# « Les cours phi

- ▶ Trois inspecteurs de religion catholique estiment que l'organisation actuelle des cours de religion ou morale est dépassée.
- ▶ Ils se disent ouverts à deux heures de philosophie et citoyenneté pour tous.
- ▶ À condition que les questions de sens soient éclairées par les apports des différentes convictions, en ce compris la laïcité.

Il y a certes des nuances entre eux, sur les solutions notamment mais, au-delà de leur attachement au monde catholique, ils ont une conviction : l'organisation actuelle des cours philosophiques dans l'enseignement officiel est dépassée, tant des points de vue fonctionnel que politique ou sociétal. Raison pour laquelle il faut, estiment-ils, transformer profondément la manière dont l'école aborde aujourd'hui les questions de sens. Ce qui pourrait aller, osent-ils, jusqu'à accepter la disparition de l'ultime heure de religion ou morale de la grille horaire.

Pas question pour autant de soutenir une éviction pure et simple des cours philosophiques classiques. « Nous sommes ouverts à un débat visant à penser l'éducation convictionnelle - qui ne se limite d'ailleurs pas aux convictions religieuses - de façon neuve. » A travers par exemple « un cours de philosophie et de citoyenneté éclairé par les apports des différentes traditions ».

Détail d'importance : les auteurs de cette proposition ne sont pas de simples citoyens nourris de leurs engagements personnels. Les auteurs, ce sont Thierry Barreau, Paul Verbeeren et Richard Paulissen, tous trois inspecteurs de religion catholique en Fédération Wallonie-Bruxelles (lire ci-dessus). Détail dans le détail : ils s'expriment à titre personnel - ni au nom de l'Église donc ni de la Communauté française - mais ils viennent, évidemment, avec leur poids respectif et effectif dans le système éducatif actuel. Ils se posent, assurent-ils, non en détenteurs d'une vérité « prête à porter », mais en initiateurs d'un vrai débat sur ce sujet et en défenseurs de l'école publique.

**Pacte scolaire**

Pour suivre le cheminement de leur réflexion, il faut se souvenir de l'évolution profonde intervenue dans les cours philosophiques ces dernières années. Conformément à l'accord de gouvernement PS-CDH, les élèves de l'enseignement officiel (écoles organisées par la Fédération), de l'officiel subventionné (écoles communales et provinciales) et du libre non confessionnel ont vu évoluer leur grille horaire : les deux heures de religion ou de morale laïque sont désormais remplacées par une heure de religion/morale et une heure de cours de philosophie et citoyenneté (CPC). Par contre, les élèves de l'enseignement libre confessionnel conservent leurs deux heures de religion et reçoivent, obligatoirement, une éducation à la philosophie et citoyenneté distillée dans le reste de la grille horaire.

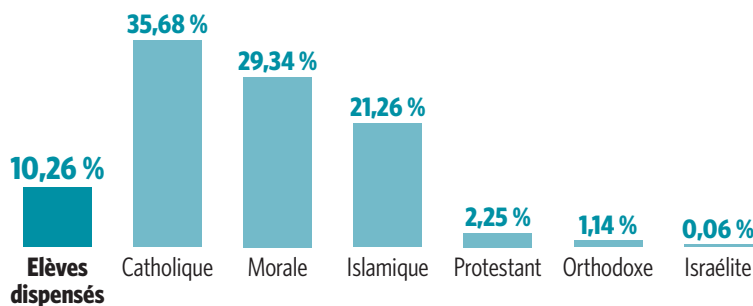
« Or, explique Thierry Barreau, cette disparité de traitement crée des tensions. Au point qu'on se retrouve, 60 ans après le Pacte scolaire, dans un nouveau conflit potentiel entre réseaux. » Qui plus est, ce changement impose aux écoles concernées l'organisation potentielle de sept cours philosophiques différents : une heure d'une des cinq religions reconnues, une heure de philosophie et citoyenneté pour tous, et une heure de ce même cours pour ceux qui ont souhaité être dispensés de religion/morale.

« Ce système aboutit à l'impraticabilité des cours philosophiques dans beaucoup d'écoles officielles, assure Paul Verbeeren. Le compromis que l'on croyait pacifiant pose problème aux politiques, aux professeurs, aux directions, aux élèves... » Les effets collatéraux sont nombreux : à moyen terme pénurie d'enseignants en morale ou religion, à court terme mise en disponibilité de certains

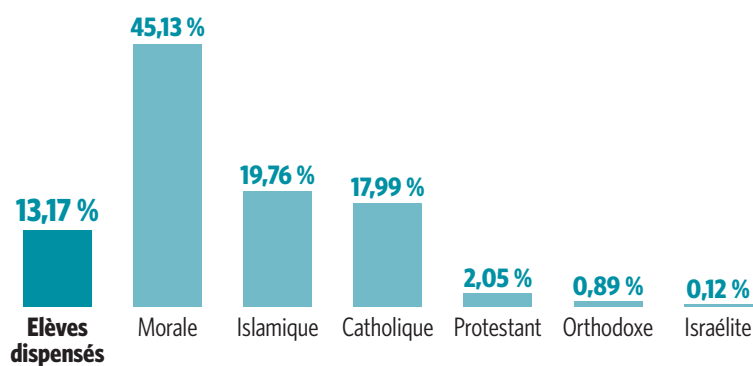
profs de religion/morale réduits à faire des photocopies ou du rangement, surmenage pour d'autres professeurs qui doivent gérer plusieurs centaines d'élèves... Sans compter le casse-tête de la grille horaire. « Au 1<sup>er</sup> septembre dernier, l'introduction du CPC en secondaire fut un déchirement pour de nombreux professeurs. C'est humainement intenable, impraticable d'un point de vue organisa-

**Choix des cours philosophiques et de la dispense**

Enseignement primaire - Année 2017-2018



Enseignement secondaire - Année 2017-2018



LE SOIR 18.12.17

## CPC Le flop des deux heures

Faut-il évacuer l'enseignement de la religion ou de la morale de l'école publique ? Dans les milieux laïques les plus militants, la tentation de passer à l'action est forte. On l'a vu au printemps, quand il fut question d'implémenter le cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) dans le secondaire. Le ministre-président Rudy Demotte (PS), la Fapeo et le Centre d'action laïque ont milité en faveur de la demande de dispense pour ces cours. Ce qui revenait, pour les élèves concernés, à suivre 2 h de CPC alors que leurs camarades restaient dans le schéma 1 h de religion/morale et 1 h de CPC.

Combien de familles ont entendu l'appel ? Très peu... Selon des chiffres restés secrets jusqu'ici (voir infographie ci-dessus), pour 2017-2018, près de 90 % des élèves du primaire et près de 87 % du secondaire restent demandeurs d'un cours convictionnel. Précisément, seul 10,26 % des enfants fréquentant le fondamental ont souhaité être dispensés de religion/morale pour une deuxième heure de CPC. En secondaire, ils sont 13,27 %. Mais ces données appellent des nuances. Sur le volume : en primaire, on est passé de 6,46 % en 2016-2017 à 10,26 % cette année, soit une hausse non négligeable ; en secondaire, on est passé de 2,62 % à 13,17 %. Mais la comparaison ne tient guère : l'an dernier à ce niveau, c'est le fameux « cours de rien » qui tenait lieu d'alternative. Nuances aussi avec le niveau : on passe de 10,31 % en 1<sup>er</sup> primaire à 16,92 % en 6<sup>e</sup> secondaire.

Enfin, les défenseurs des cours convictionnels scrutent l'intérêt

des jeunes pour leur « chapelle » : en 2017-2018, près de 36 % adhèrent à la religion catholique, 29,34 % au cours de morale et 21,26 % à la religion islamique en primaire. En secondaire, la morale domine le tableau avec 45 % d'adhésion alors que l'islam domine le camp religieux (19,76 %) et que les catholiques ont perdu la moitié de leurs fidèles par rapport au primaire (17,99 %). ■

E.B.

**EN PRATIQUE**

**Une ou deux heures ?**

L'accord de majorité PS-CDH à la Communauté française prévoyait la création dans l'enseignement officiel d'une heure de cours de philosophie et de citoyenneté (CPC) pour tous en lieu et place d'une des deux heures de religion/morale. Dans le même temps, l'enseignement libre distille, au sein de ses cours existants, une éducation à la philosophie et citoyenneté. Ce principe est en vigueur dans le primaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016, dans le secondaire depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017. Ce que le gouvernement n'avait pas prévu, c'est l'arrêt de la Cour constitutionnelle de 2015 qui a reconnu aux élèves un droit à la dispense des cours de religion ou morale. Ceux qui sollicitent cette dispense doivent, obligatoirement, fréquenter une deuxième heure de CPC.

E.B.